

14

homélie gouvernementales. Nous savons que cette politique se traduira par une diminution nouvelle du pouvoir d'achat, par une misère accrue. Et ce n'est pas parce que c'est un gouvernement soi-disant ami qui la pratique que les organisations syndicales doivent l'accepter. On juge un arbre à ses fruits et un gouvernement aux conséquences de sa politique. Accepter le blocage des salaires, ce serait de la part du mouvement syndical trahir sa mission qui est et reste la défense des revendications immédiates indépendamment des partis et des hommes au pouvoir.

REVALORISATION DU SALAIRE MINIMUM VITAL GARANTIE PAR L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES.

Par une lutte revendicative résolue, la C.G.T. doit mettre un terme à l'abaissement du niveau de vie des travailleurs.

Il convient en premier lieu, d'exiger un salaire minimum suffisant. Puisqu'en février 1945, la C.G.T. posait la revendication de 23 francs de l'heure pour le manoeuvre, soit 4000 francs mensuels et que le coût de la vie depuis s'est élevé de 70%, c'est 39 francs de l'heure, soit 6800 francs mensuels, qu'il faut réclamer maintenant.

Ce minimum vital revalorisé doit s'accompagner de garanties quant à la stabilité du pouvoir d'achat ainsi obtenu. Libres à certains de faire confiance au gouvernement pour bloquer les prix, nous préférons quant à nous, réclamer pour atteindre ce but deux moyens efficaces : d'abord l'échelle mobile, ensuite le contrôle ouvrier sur les livres de compte.

Nous ne faisons pas de l'échelle mobile la panacée universelle, mais nous estimons qu'elle constituerait un palliatif sérieux à condition d'être basée sur des indices des prix établis mensuellement par des commissions paritaires, et qu'elle serait un élément efficace de stabilisation du coût de la vie.

Bloquer les salaires et laisser les prix vagabonder, voilà la politique du gouvernement tripartite. Bloquer rapidement les prix en surveillant leurs mouvements et en réglant sur eux la marche des salaires, voilà la seule position ouvrière possible.

Le contrôle ouvrier des prix de revient et des bénéfices patronaux par l'élargissement du pouvoir de gestion des comités d'entreprise et l'abolition du secret commercial serait une autre mesure efficace pour stabiliser le coût de la vie.

Revalorisation du minimum vital, échelle mobile et contrôle ouvrier nous paraissent être les trois bases essentielles de la politique que la C.G.T. doit prendre en matière de salaires.

BILAN DU MOT D'ORDRE CONFEDERAL "PRODUIRE".

Venons-en au problème de la production: voilà 18 mois que le mot d'ordre confédéral est : "Produire, produire." Avec un ensemble touchant, ministres et secrétaires confédéraux, députés et secrétaires fédéraux entonnent l'hymne à la production. A entendre leur refrain on pourrait croire, ma foi, que la classe ouvrière se complait dans une douce oisiveté en vivant sans doute de ses rentes. C'est aux ouvriers, en effet, et non aux patrons que ces discours s'adressent. Et c'est au nom de cette politique de production que l'on freine ou que l'on condamne depuis la libération tous les mouvements revendicatifs de la classe ouvrière.

Par un effort gigantesque, les mineurs, dans les conditions de travail les plus mauvaises, ont presque atteint la production de charbon de 1938, mais il faut constater que la part de charbon réservée à l'industrie varie entre le tiers et la moitié de ce qu'elle était avant la guerre. Ce qui signifie que la consommation du charbon